

Description

Le ou la médecin spécialiste en prévention et santé publique planifient et évaluent les politiques sanitaires ainsi que les services et les actions liées à la promotion de la santé dans les secteurs publics et privés (nationaux ou régionaux), hospitaliers et extrahospitaliers. Leurs actions ont pour but d'améliorer la qualité de vie, de prévenir les décès prématurés et de réduire les inégalités entre les différentes catégories de la population.

Leurs principales activités consistent à:

Évaluation

- effectuer des enquêtes pour analyser les facteurs physiques, biologiques, psychologiques et sociaux qui ont une influence sur la santé de la population (élaborer un plan d'étude, établir un budget, collecter, analyser et interpréter les données, proposer des recommandations pratiques, rédiger et diffuser des rapports);
- participer à des études épidémiologiques, démographiques ou statistiques pour déterminer l'état de santé d'une population, par exemple face à une maladie spécifique (sida, saturnisme, toxicomanie, etc.) ou à la suite d'une toxico-infection (légiellose, listériose, etc.);

Prévention et promotion de la santé

- réfléchir aux moyens mis en œuvre pour prévenir les maladies (campagnes telles que mammographies, vaccinations, etc.), imaginer de nouvelles interventions;
- participer à des campagnes d'information du public;
- soutenir la mise en œuvre de programmes préventifs en les expliquant aux acteurs de terrain (associations, établissements de santé, médecins praticiens, etc.), contrôler leur application;
- former les médecins et les professionnels de la santé aux approches préventive et psychosociale de la santé, du bien-être et de la qualité de vie ou aux risques épidémiques;

Santé publique

- identifier et surveiller les problèmes de santé au sein de la population, appliquer les mesures appropriées, en contrôler l'évolution et l'efficacité;
- développer des stratégies d'intervention dans le cadre de programmes d'accès à la prévention et aux soins (par exemple améliorer l'accessibilité aux soins pour des patients de milieux défavorisés, etc.);
- évaluer et contrôler l'organisation et la qualité des soins notamment dans le cas des restructurations d'établissements de santé, d'implantations de nouvelles activités sanitaires ou médico-sociales, etc.;
- apporter une expertise scientifique et technique pour améliorer le fonctionnement d'un service ou d'un établissement de soins.

Environnement de travail

Le ou la médecin spécialiste en prévention et santé publique exercent leur métier au sein d'équipes pluridisciplinaires où interviennent divers acteurs tels que les professionnels de la santé et de l'action sociale, les établissements sanitaires et sociaux, diverses institutions ou associations ainsi que les autorités politiques.

Formation

La formation postgraduée pratique et théorique en prévention et santé publique se déroule après l'obtention du diplôme fédéral de médecin (études universitaires).

Lieux

- établissements de formation reconnus: instituts universitaires, services médicaux cantonaux ou communaux de santé publique, hôpitaux, cliniques, etc.

Durée

5 ans dont:

- 3 ans de formation spécifique (1 an de formation théorique et 2 ans de formation pratique);
- 2 ans d'activité clinique (formation non spécifique).

Remarque: il est possible d'entreprendre cette formation postgraduée à temps partiel.

Condition d'admission

- diplôme fédéral de médecin;
- ou diplôme de médecin étranger reconnu.

Pour plus de détails sur les études universitaires de médecine, consulter www.orientation.ch/etudes.

Titre obtenu

- diplôme fédéral de médecin spécialiste en prévention et santé publique.

Contenu

Formation spécialisée théorique:

- biologie dans les activités liées à la population et en santé publique (microbiologie, génétique, biochimie, physiologie);
- épidémiologie (méthodes d'études et de recherche);
- biostatistique et démographie;
- prévention et promotion de la santé;
- droit de la santé;
- économie de la santé;
- politique de la santé;
- système de santé;
- santé et environnement physique, chimique et biologique;
- santé et environnement social.

Formation spécialisée pratique:

- approfondissement des connaissances théoriques dans un établissement de formation postgraduée reconnu en prévention et santé publique.

Formation postgraduée non spécialisée:

- allergologie et immunologie; chirurgie; dermatologie et vénéréologie; génétique médicale; infectiologie; médecine interne générale; médecine tropicale et médecine des voyages; pathologie; psychiatrie et psychothérapie, etc.

Remarque: la formation spécialisée théorique s'acquiert généralement lors d'un Master of Advanced Studies (MAS) en santé publique.

Qualités requises

L'exercice de cette profession fait appel à des qualités comme:

- Capacité d'analyse
- Esprit de synthèse
- Esprit de décision
- Autorité
- Aptitudes pédagogiques
- Écoute et compréhension d'autrui
- Facilité de contact
- Aptitude à travailler en équipe

Perspectives professionnelles

Les médecins spécialistes en prévention et santé publique travaillent principalement dans des administrations de santé et dans des instituts de médecine sociale et préventive. La loi sur les professions médicales assure la reconnaissance de la formation postgraduée des médecins, et leur permet d'envisager la pratique de leur spécialité dans certains pays de l'Union européenne.

Perfectionnement

La formation médicale continue est, pour chaque médecin, une obligation légale et un devoir d'ordre éthique. Son étendue dépend des besoins de perfectionnement particuliers du médecin, de sa spécialité et de son activité. Les sciences médicales connaissent un développement rapide: les nouvelles techniques obligent les médecins et les spécialistes en médecine à poursuivre leur formation aussi longtemps qu'ils exercent une activité professionnelle.

Les médecins spécialistes en prévention et santé publique peuvent envisager les perfectionnements suivants:

- attestations de formation complémentaire et certificats d'aptitude technique recensés par l'Institut suisse pour la formation médicale postgraduée et continue: médecin-conseil, médecine de l'addiction, etc.
- formations continues mises sur pied par les hôpitaux et cliniques, les associations médicales régionales ou cantonales, la Fédération des médecins suisses ou l'industrie pharmaceutique: séminaires, congrès, colloques, cours de perfectionnement, travaux de groupes, études de cas, stages professionnels, etc.

Professions voisines

- Médecin spécialiste en dermatologie et vénéréologie/Médecin spécialiste en dermatologie et vénéréologie
- Médecin spécialiste en médecine du travail/Médecin spécialiste en médecine du travail
- Médecin spécialiste en médecine interne générale/Médecin spécialiste en médecine interne générale
- Médecin spécialiste en ophtalmologie/Médecin spécialiste en ophtalmologie
- Médecin spécialiste en oto-rhino-laryngologie/Médecin spécialiste en oto-rhino-laryngologie
- Médecin spécialiste en pédiatrie/Médecin spécialiste en pédiatrie
- Médecin spécialiste en psychiatrie et psychothérapie/Médecin spécialiste en psychiatrie et psychothérapie

Adresses

Association suisse des médecins assistant(e)s et chef(fe)s de clinique (ASMAC)
Bollwerk 10
Case postale
3001 Berne 1
Tél.: 031 350 44 88
<https://www.asmac.ch>

Fédération des médecins suisses (FMH)
Secrétariat général
Elfenstrasse 18
Case postale
3000 Bern 16
Tél.: 031 359 11 11
<https://www.fmh.ch>

Institut suisse pour la formation médicale postgraduée et continue (ISFM)
c/o Fédération des médecins suisses (FMH)
Elfenstrasse 18
Case postale
3000 Bern 16
Tél.: 031 503 06 00
<https://www.siwf.ch>

Société suisse des médecins spécialistes en prévention et santé publique
Swiss Public Health Doctors (SPHD)
Effingerstrasse 2
3011 Berne
Tél.: 031 508 36 04
<https://www.publichealthdoctors.ch>